

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

M. Fathi OUCHEM qui a donné pouvoir à M. Sylvain DUMAS
M. Jean-Raphaël RIZZOLI qui a donné pouvoir à M. Stéphane DENIZOT
M. Stéphane BONU arrivé à 18H55

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard VERVAET est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2017

Monsieur Bernard VERVAET donne lecture du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2017, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. FINANCES

Point sur les finances

Madame Céline GARNIER présente la situation financière au 05 mai 2017 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 162 365,29 € et les recettes à 38 646,32 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 20 971,43 € et les recettes s'établissent à 16 213,83 €.

4. PERSONNEL - EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE CUI-CAE (délibération)

Monsieur Sylvain DUMAS explique aux conseillers que les collectivités territoriales peuvent employer du personnel en contrat aidé. La création de cet emploi doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le CUI-CAE donne lieu à l'établissement d'un contrat de travail de droit privé d'une durée limitée allant de 6 mois à 24 mois permettant ainsi au salarié de sortir de la précarité en lui donnant les moyens de se former et d'être accompagné dans l'acquisition de nouvelles compétences. A l'issue du contrat, le salarié doit être en mesure de trouver un contrat de travail à durée indéterminée.

Monsieur le Maire évoque les mesures incitatives pour l'employeur à savoir la prise en charge par l'Etat de la rémunération du salarié à hauteur de 65 % à 75 %.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter un CUI-CAE auprès du Pôle Emploi afin de signer une convention et un contrat de travail à durée déterminée pour une durée d'un an à raison de 20 heures hebdomadaires, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois et sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et POLE EMPLOI.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé, à l'unanimité des présents, et après en avoir délibéré:

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial dans le cadre du dispositif «Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi»,
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,

- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- Indique que la rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

5. EMPLOI-JEUNES PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

Les membres du conseil municipal décident de reconduire le dispositif « Job d'été à la commune ». Il permettra aux jeunes fargeois âgés de 16 et 17 ans de travailler une semaine avec nos agents techniques, afin de les aider dans leurs tâches, de réaliser de menus travaux et d'avoir une première approche du monde du travail.

6. BATIMENTS : TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (délibération)

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que les travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de l'école nécessiteraient l'appui d'une société d'assistance de maîtrise d'ouvrage afin de mener les prestations suivantes :

- Avant métrés et estimation des travaux
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux
- Assistance des opérations de réception

Une consultation a été lancée auprès de deux cabinets d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Après étude des dossiers, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de confier à la société MANAGEMENT ECONOMIE COORDINATION DE TRAVAUX (ME2CO SARL) la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de l'école primaire pour un montant de 8 300 € HT.
- d'approuver les termes du contrat tels que proposés par la société ME2CO.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat précité.

7. BATIMENTS- TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (délibération)

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Conseil Départemental subventionne les travaux d'amélioration des bâtiments et équipements publics dans le cadre de l'appel à projets départemental 2017. Les travaux de sécurisation et de mise aux normes de l'école entrent dans ce dispositif. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention, la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projets départemental 2017. Les Conseillers, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicitent l'attribution de cette subvention dans le cadre de l'appel à projets départemental 2017 pour les travaux de sécurisation et de mise aux normes de l'école communale dont le coût total prévisionnel est estimé à 71 516 € TTC (59 597 € HT).

8. FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES (délibérations)

Madame GARNIER explique aux conseillers que la Trésorerie nous a avisé d'une anomalie concernant le Budget Primitif 2017.

- 1) Les comptes 73921 et 73925 sont erronés suite à la modification de l'intitulé des comptes au 1^{er} janvier 2017.

Les modifications sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses 73921 : - 10 590 €

Dépenses 73 9211 : + 10 590 €

Dépenses 73 925 : - 2 700 €

Dépenses 73 9223 : + 2700 €

2) Les opérations d'ordre en amortissement ne sont pas équilibrées.

Les modifications sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Recettes article 70311 : - 0,09 €

Recettes 042 article 777 : + 0,09 €

3) Section d'investissement :

Dépenses imprévues 020 : - 1 732,86 €

Recettes chapitre 040 article 2804182 : + 7,14 €

Dépenses chapitre 041 article 21 318 : + 1 740 €

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

9. FINANCES : SECTION D'INVESTISSEMENT (délibération)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits en **Section d'investissement dépenses.** :

TRANSFERT DE CREDITS « CHAPITRE 21 »

Crédit à déduire

- 4 500 € du compte 2151 « Réseaux de voirie »

Crédit à ouvrir « CHAPITRE 20

+ 4 500 € au compte 2031 « frais d'études »

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette décision à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. ENVIRONNEMENT : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 18 AVRIL

La réunion portait essentiellement sur les produits phytosanitaires. En effet, depuis le 1er janvier, les communes n'ont ainsi plus le droit d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces verts. Seuls, les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés. Une réflexion est menée au sujet du désherbage et à l'entretien des différents espaces verts (terrain de vélocross, cimetière...). Un groupe de travail va être créé afin de réfléchir à de nouveaux usages et de nouvelles pratiques pour l'entretien des espaces publics. De plus, la plantation des massifs est prévue le 17 mai avec la commission environnement.

11. EAUX PLUVIALES SECTEUR DU BOUBOUHARD

Monsieur Sylvain DUMAS explique aux élus que suite à un épisode orageux fin février 2017, des inondations ont encore été constatées rue du Boubouhard (carrefour inondé vers l'habitation de M. PETIT). Un drainage dans une partie du champ appartenant à M. PRIN a aggravé ce phénomène. Une étude a été menée pour la construction d'un bassin de rétention situé en amont, celui-ci ne serait pas optimal en terme de résultat. Une réunion sur place a eu lieu le 14 avril dernier avec le GRAND CHALON et la DDT pour savoir ce qu'il serait possible

La canalisation qui traverse la rue du Boubouhard est sous-dimensionnée (300 mm). Un regard est souvent plein. Le GRAND CHALON fera passer une caméra dans le réseau afin de vérifier son état. Si aucune anomalie n'est décelée, le GRAND CHALON va étudier la possibilité de remplacer la canalisation en 400 mm et d'agrandir à ciel ouvert le fossé situé dans le champ. Il serait étudié la pertinence d'un bassin de rétention placé plus bas (vers la rue Roussot).

12. FETES ET CEREMONIES : MANIFESTATIONS A PREVOIR

- Cérémonie du 8 mai 2017 : 11H15 devant la Mairie. Un rendez-vous est fixé le vendredi soir pour les élus afin de préparer la salle.
- Vide-grenier le 7 mai 2017 organisé par le Conseil de Jeunes et l'Association les Amis de Farges.
- Vendredi 12 mai 2017 : repas avec les agents communaux.
- Journée citoyenne le 20 mai 2017 : Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre de la journée citoyenne, le Conseil Municipal doit délibérer afin d'autoriser l'organisation de cette journée, de valider les différents chantiers et d'en informer l'assurance afin que les participants soient couverts pendant cet événement. Les conseillers, à l'unanimité, valident l'organisation de la journée citoyenne et les 9 chantiers proposés.
75 personnes se sont inscrites pour participer à cette journée (50 adultes, 25 enfants).
Il a à noter une bonne mobilisation des habitants de la commune pour cette manifestation.

13. ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

Les élus établissent un tableau de permanences au bureau de vote pour les élections législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin prochains.

14. Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a donné l'autorisation pour le stationnement d'un camion pizza en vue d'exercer son commerce sur la commune le jeudi soir de 17H30 à 23H00.


Un panneau STOP sera installé dans le chemin neuf afin d'assurer la sécurité des usagers.

Un arrêté du Maire a été pris afin d'interdire le stationnement des véhicules place CHEVRIER pendant les travaux de construction d'une maison individuelle située à proximité.

Prochaines dates de réunion :

Mercredi 17 mai à 18H00 comité pilotage du SIVU
Mardi 30 mai à 18H00 commission des écoles

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 9 juin 2017 à 18H00

Le Maire 
Sylvain DUMAS